



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 21 Juillet 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 14 membres, absents excusés ayant donné procuration : 10 membres, absents excusés : 5 membres, absent : 0 membre

Point N° 527

EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR – ENGAGEMENT DE L'AMO POUR SECURISATION ET REALISATION

Mme la Maire expose l'objectif du projet d'extension du réseau de chaleur de la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines.

En 2024, la Ville a commandé une étude concernant l'extension de son réseau de chaleur existant. Cette étude subventionnée par l'ADEME a été confiée au bureau d'Etude MANERGY qui a opéré en deux phases : étude d'opportunité et étude de faisabilité du scénario retenu.

Les résultats de cette étude, présentés en COTECH le 26/09/2024 indiquent que deux scénarios d'extension du réseau de chaleur dit « Piscine », reliant actuellement des bâtiments du secteur Osmont, sont pertinents techniquement et économiquement. L'élargissement concerne des bâtiments prospects municipaux (Ecoles, Mairie, lieux de cultes) mais aussi privés (Hôpital, Tournesol, HHA, Résidence des Genêts, logements ...) et peut être envisagé par branches de raccordement, jusqu'à l'interconnexion avec le mini-réseau de chaleur existant entre les Services Techniques, l'école des Lucioles et le CSCVA. Ces scénarios incluent la création d'une chaufferie bois adaptée avec puissance modulable.

Afin de développer les scénarios, en compatibilité avec les exigences règlementaires, et de parvenir à une programmation finalisée du projet, une nouvelle étape d'étude doit être engagée.

Il est proposé de passer par le **Resah** (groupement d'intérêt public dont l'objectif est de soutenir la mutualisation et la professionnalisation des achats publics) pour passer commande de cette prestation d'étude à MANERGY. En qualité d'acheteur public, la Ville a accès à l'offre du Resah liée à la performance énergétique des bâtiments et référencée comme suit : AC n°2025-R021, dont MANERGY est titulaire. Cette offre de service est accessible en Centrale Achat Grossiste et ne nécessite pas d'adhésion au Resah. L'utilisation de cette centrale d'achat respecte les obligations de publicité et mise en concurrence selon l'article L.2113-4 du code de la Commande Publique (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037703494).

La commande concerne un complément d'étude ainsi que de l'AMO pour la mise en œuvre du projet d'extension :

- **Etudes complémentaires** (étude de potentiel ENR géothermie, eaux de mines, solaire thermique, ..., mise à jour de l'étude de faisabilité)
- **Assistance pour la pré-commercialisation** du réseau de chaleur (une partie du travail a déjà été faite par la ville)
- **Montage du dossier de subvention** ADEME pour les travaux d'extension du réseau de chaleur
- **Programmation définitive du projet** (compte prévisionnel d'exploitation, planning, schéma opérationnel, ...)
- **Assistance pour la création de la régie municipale** (règlement de service, plan de financement, relecture des statuts rédigé par un avocat)

Le montant de cette offre est de 32 235 €HT.



Il est proposé de confier conjointement la partie juridique (Rédaction des statuts, du règlement intérieur de la régie, du projet de délibération) au cabinet d'avocat OCHUM GUIISO HURAUULT pour un montant de 1 800 €HT (2 160 €TTC).

Soit une dépense totale de 34 476€HT.

La prestation globale est éligible à un financement ADEME à hauteur de 70%.

Le plan de financement prévisionnel de cette prestation est donc le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat			
Région			
ADEME		24 134€	70%
Département			
Auto-financement			
Fonds propres		10 342€	30%
Emprunt			
Total HT		34 476 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : mai 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de cette étude et le plan de financement exposé pour cette tranche de l'opération estimée à 34 476€HT.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ce contrat et à solliciter une subvention auprès de l'ADEME pour cette prestation.

DELIBERATION adoptée à l'unanimité.

Le Secrétaire de séance,

Nadège FLORENTZ

Le Maire,

Noëllie HESTIN

